



## Programme de continuité des affaires

Bell est consciente de l'importance cruciale de son infrastructure pour la santé, la sécurité et le bien-être économique de ses clients, et du fait que la prestation de ses services est essentielle pour ces derniers. La planification de la continuité des affaires est un élément clé de l'approche de l'entreprise à l'égard de la gestion des risques d'ordre opérationnel, financier et d'atteinte à la réputation. Par conséquent, Bell s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour maintenir un état de préparation qui permet des interventions d'urgence proactives et efficaces en cas d'incident pouvant perturber ses activités.

Bell a établi et mis en œuvre un programme de continuité des affaires complet qui permet aux équipes dans l'entreprise d'assurer la planification, la réponse et la reprise des activités pour une grande diversité d'incidents. Plus précisément, notre programme de continuité des affaires vise à déterminer les efforts et les ressources que doit mobiliser l'entreprise pour :

- Assurer la sécurité de nos réseaux;
- Protéger nos employés, nos installations, nos revenus et nos fonctions d'affaires critiques;
- Assurer la continuité des activités de nos clients.

Le programme, les plans et les politiques de continuité des affaires de Bell s'appuient sur des normes internationales, qui comprend les analyses d'impacts sur les affaires, les évaluations des risques et, un programme de sensibilisation et de formation, la communication en situation de crise et la coordination avec des agences externes.

Toutes les unités d'affaires critiques de Bell ont documenté leur plan de continuité des affaires, qui comprend les éléments suivants :

- Fonctions d'affaires identifiées relativement à des critères de criticité et dont la priorité est établie selon les objectifs de temps de reprise.
- Ressources nécessaires et identification des emplacements de relocalisation pour la reprise des activités.
- Utilisation de systèmes de secours pour assurer le maintien du service à la clientèle.
- Évaluation de tous les plans et exercice officiel mené chaque année.

Notre programme de gestion des urgences comprend des procédures permettant de garantir la sécurité des employés, clients, partenaires et fournisseurs qui travaillent dans nos installations. Des plans sont en place pour assurer la reprise des activités après tout type d'incident, y compris : les évacuations, l'écllosion de maladies infectieuses, les arrêts de travail, l'interruption des systèmes, ainsi que la destruction d'un réseau ou d'installations.

Bell démontre, depuis 1880, sa capacité à planifier, à se préparer et à reprendre rapidement et efficacement lors d'incidents de nature et d'ampleur différentes.

Contact : [bcmt@bell.ca](mailto:bcmt@bell.ca)